

Les subsides

M. le vice-président: Je donne maintenant la parole au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) pour qu'il interviene dans le débat.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur le secteur forestier. Il s'agit de l'un de ceux qui, bien qu'ils soient extrêmement importants pour l'édifice de notre société et pour la réalisation de nos possibilités et de nos espoirs en matière de croissance économique, ne reçoivent que très peu d'attention du Parlement fédéral, du fait, surtout qu'ils sont principalement de compétence provinciale.

Je devrais peut-être commencer par faire lecture de la motion, d'opposition afin que l'on voie de façon claire et précise ce qu'elle dit et ce qu'elle ne dit pas. Elle se lit comme suit:

Que la Chambre blâme le gouvernement de sa négligence à l'égard des forêts du Canada et de son indifférence face au danger que constituent pour les forêts et l'industrie forestière du Canada les insectes, les incendies, la pollution et la concurrence étrangère, et qu'elle exhorte le gouvernement à stimuler la recherche nécessaire pour promouvoir une croissance supérieure et diversifier les produits d'exportation et à reconnaître qu'il doit protéger l'environnement du Canada et les millions de Canadiens qui gagnent leur vie grâce aux ressources forestières du Canada.

Alors que je traite de la motion dont nous sommes saisis, en gardant à l'esprit la citation de notre premier premier ministre, en 1871, citation à laquelle a fait allusion le premier intervenant dans ce débat et dans laquelle Sir John A. Macdonald reconnaissait les dangers que présentait l'attitude des pionniers qui défrichaient sans soucier des conséquences, je ne peux que me rappeler cette citation tirée de la Bible: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre». Dans ce cas-ci, personne ne pourrait jeter cette pierre, ni les gouvernements fédéraux qui se sont succédés, ni également pratiquement tous les gouvernements provinciaux qui ont été au pouvoir depuis la Confédération. En outre, le secteur privé a certainement sa part de responsabilité car, depuis des temps immémoriaux, il a été l'un de ceux qui a le moins bien assumé son rôle consistant à protéger les possibilités qu'offrait la plus grande ressource de notre nation.

Depuis quelque temps, le patronat, les syndicats et le gouvernement semblent être arrivés à un accord général, et on a signalé cette entente de façon plus éloquente et plus voyante en portant à l'attention de la population cette question lors du Canadian Forest Congress de Toronto, en septembre 1980. Toutefois, en dépit de cet accord pratiquement général, nous n'avons pas encore vu, du moins dans ces domaines de notre économie et dans les principaux domaines de compétence du gouvernement fédéral historiquement, constitutionnellement et pratiquement de très nombreux signes tendant à prouver le respect de cet engagement élargi dans le secteur forestier.

Je tiens à dire que les députés des deux côtés de la Chambre ont semblé vouloir faire preuve d'une assez bonne volonté à cet égard. Le gouvernement, depuis février 1980, et, sauf erreur, l'ancien ministre de l'Environnement chargé du secteur forestier, de 1979 à février 1980, ont commencé à adopter des mesures pour respecter les engagements qui avaient été pris lors de ce congrès. Cependant, dans les provinces, et plus particulièrement dans la mienne, la Colombie-Britannique, ces engagements ne sont restés que de vaines paroles.

Étant donné que la gestion des forêts, leur croissance, les programmes de reboisement et la gestion de ce secteur sont

principalement du ressort des provinces, je trouve très regrettable, à l'instar, sauf erreur, de la plupart des gens qui s'intéressent à cette question dans tout le pays, que ce secteur et les provinces fassent machine arrière au moment même où le gouvernement fédéral actuel et celui qui l'a précédé ont commencé à accepter d'assumer leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral dit vouloir respecter certains de ses engagements croissants en ce qui a trait aux principales ressources du pays et j'espère alors que le secteur privé et les provinces ne décideront pas de jouer un rôle toujours moindre en tenant pour acquis que le gouvernement fédéral continuera d'assumer une plus large partie des responsabilités et de combler les vides.

● (1210)

Il est étrange, selon moi, que l'opposition officielle semble avoir oublié en présentant cette motion que, bien que le gouvernement conservateur ait accordé une plus grande importance au secteur forestier par ses engagements et ses orientations dans son budget de 1979, il n'a pas augmenté de façon appréciable les engagements financiers du gouvernement fédéral. Je le répète: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre».

Quand on voit le venin que renferment les premières phrases de la motion dont nous sommes saisis, on peut juger l'attitude de l'opposition non pas tant hypocrite que vraiment étrange. Il est également intéressant de noter que ce sont des alliés politiques de l'opposition officielle, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique ou les gouvernements conservateurs de l'Ontario et des Maritimes qui accordent une attention de moins en moins grande à ce secteur vital au moment même où le gouvernement fédéral, aussi peu disposé et aussi lent soit-il à agir, commence à prendre les engagements voulus. L'opposition officielle et ces gouvernements ne communiquent peut-être pas assez entre eux, et ils devraient commencer à le faire.

Souvent, on pense que savoir diriger, c'est voir quelles sont les inclinations des gens et se précipiter pour devancer tout le monde et apparaître alors comme un chef de file, mais lorsqu'il s'agit d'une ressource qui peut prendre de 80 à 90 ans à parvenir à maturité, comme dans le cas de nos principales espèces en Colombie-Britannique, cela ne marche plus.

Mon parti n'est pas au-dessus de tout soupçon à cet égard dans certaines provinces où il a exercé le pouvoir. La tâche nous incombe à tous. Sans égard aux considérations politiques, nous nous en remettons dans une certaine mesure à l'opinion publique pour nous pousser à adopter une priorité plutôt qu'une autre. Au Canada, les citoyens ont parfois du mal à se rendre compte de l'importance de l'industrie forestière parce qu'elle est établie partout et semble donc n'exister nulle part. Elle est présente dans quelque 300 localités dispersées sur tout le territoire national. Elle ne peut donc susciter l'intérêt politique que peut présenter un secteur d'activité dont les problèmes peuvent toucher 10,000 personnes dans une même localité. Il n'en est pas ainsi, aussi le public a-t-il peu conscience des problèmes de l'industrie à part l'intérêt qui est suscité à l'intérieur du secteur ou par ceux qui y ont un intérêt direct, et qui amènent les gouvernements à se sentir obligés d'agir. La pression publique habituelle fait souvent défaut.